

surer avec lui. En conséquence, accompagné de 4 ou 5 amis, O'Neil était à la recherche de Corrigan quelque temps après, et le rencontra sur le chemin où se porta le défi qui fut accepté aussitôt que porté, et qui tourna au désavantage d'O'Neill qui, blessé de sa défaite, se plaignait qu'il n'avait pas été franchement battu par Corrigan, que celui-ci s'était servi d'une fronde à plomb. Corrigan obtint alors un mandat d'arrêt contre O'Neill et le parti qui l'avait accompagné, mais s'arrangea plus tard avec chacun d'eux pour quatre piastres chaque. Il paraît aussi que lors de l'arrangement, Corrigan aurait fait bien imprudemment contre le prêtre catholique de St. Sylvestre des remarques propres à blesser et irriter les sentiments religieux de quelques unes de ces personnes, et qui, bien que possédant peu d'importance d'abord, en acquièrent de plus en plus en passant de bouche en bouche. Ces deux circonstances ravivèrent les rancunes qui existaient déjà contre Corrigan. O'Neill et ses amis, parmi lesquels se trouvaient Kelly et tous les autres, accusés depuis d'être les auteurs du meurtre, conçurent des pensées de vengeance; et, pour les satisfaire, profitèrent de l'exposition de bétail qui se tenait à St. Sylvestre et à laquelle Corrigan devait agir comme l'un des Juges,—comme d'une bonne occasion pour lui faire une querelle et le maltraiter et le battre sans provocation de sa part, ainsi qu'ils firent d'une manière cruelle et sauvage, en oubliant et bravant toutes les lois sociales et morales.

Tout en croyant que, jusqu'à cette époque, il n'avait été manifesté publiquement aucun sentiment d'animosités religieuses dans cette localité, les commissaires ont le regret de dire qu'immédiatement après la mort déplorable de Corrigan, qui fut suivie de l'acquiescement des parties accusées du meurtre, il surgit entre une certaine classe de catholiques et de protestants un esprit de parti et des animosités religieuses. Ils ont cependant le plaisir de dire, d'après le témoignage des principaux citoyens de la localité, que ces animosités, bien qu'elles subsistent, perdent de leur intensité et diminuent graduellement de jour en jour. Durant ces temps d'excitation, six hommes de police ont suffi pour maintenir l'ordre et donner aux habitants un sentiment de sécurité parfaite; et les commissaires suggèrent qu'il est à propos de les y maintenir encore longtemps, vu que, s'ils s'éloignaient, la plus légère difficulté, en matière de religion, pourrait rallumer soudainement les passions amères que cette question engendre toujours et amener des conséquences désastreuses.

Ceci est d'autant plus à craindre qu'il est prouvé qu'il existe dans St. Sylvestre une association de ribbonnistes et des sociétés d'orangistes, qui récemment se sont augmentées dans cette section du pays,—il faut en regretter l'existence, parce qu'elles ne sont propres qu'à développer ces malheureux sentiments; mais les commissaires se flattent que le bon sens des hommes marquants dans les deux partis fera voir que ces sociétés sont dangereuses pour la paix dans les environs, et doivent être découragées.

Les commissaires ne croient pas nécessaire de s'étendre d'avantage sur ces deux parties de leur enquête, vu qu'on trouvera de plus amples détails sur ces deux points dans les témoignages volumineux ci-annexés.

Quant au second chef d'enquête savoir, la manière dont a été conduit le procès de Richard Kelly et autres et les causes, s'il y en a, qui ont empêché que justice ait été rendue, les commissaires ont interrogé le conseil de la couronne qui a conduit la poursuite, les conseils de la défense—à l'exception de l'hon. M. Chabot, nommé juge depuis et maintenant absent de Québec,—les rapporteurs et plusieurs citoyens éminents, expérimentés et hautement intelligents de Québec, qui étaient présents au procès; ils ont aussi eu l'avantage des exposés des deux honorables juges qui siégeaient dans la cause, avec les notes de la preuve et la substance de la charge du juge président, M. le juge Duval.